

# REPUBLIQUE D'HAÏTI

## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

### **“IMPLANTATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN HAÏTI : RAPPORT INTÉRIEURE A LA QUATRIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES”**

**24 MARS 1998**

#### **1 - INTRODUCTION**

1. L'article 26 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) requiert des Parties Contractantes qu'elles présentent à la Conférence des Parties (COP) selon une périodicité déterminée par celle-ci des rapports nationaux faisant état des dispositions prises pour appliquer la Convention et indiquant comment ces mesures ont contribué à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.
2. La COP dans sa décision II/17 a convenu que les rapports nationaux devraient s'articuler autour de la mise en oeuvre de l'article 6 qui fait obligation aux pays adhérents à la CDB d'élaborer des stratégies, plans, programmes tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et d'intégrer celle-ci dans les plans et politiques sectoriels pertinents.
3. Haïti a ratifié la CDB le 20 Août 1996. En octobre 1997, elle a soumis - pour financement au Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) via les rouages de la Banque Mondiale - une proposition à titre de projet d'activités habilitantes devant lui permettre de remplir les engagements qu'elle a souscrites en matière a) de préparation de plans, stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité b) de la communication nationale concernant l'application de la Convention. Mars 1998, Haïti a été informée de l'approbation du projet par le Secrétariat du FEM.
4. Ce rapport préliminaire vise à fournir à la COP - en attendant la “mise en chantier du projet d'activités habilitantes ” et la production formelle du Premier Rapport National - un aperçu sur la situation de la biodiversité du pays, les efforts accomplis et les contraintes sectorielles à lever pour mettre en oeuvre les dispositions de la CDB.

## II - STATUT ACTUEL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN HAÏTI ET RÉCENTES TENDANCES

5. Haïti (27750 km<sup>2</sup>) occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola (76150 km<sup>2</sup>) qu'elle partage avec la République Dominicaine. Avec une différence latitudinale et longitudinale respective de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> soit entre 18 et 20°N et 71° 30' et 74° 30' 0, elle dispose de 1535 km de côte et 5000 km<sup>2</sup> de plateau continental faisant un continuum entre l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes.
6. Malgré un état environnemental reconnu comme alarmant, Haïti possède une diversité biologique extraordinaire au point qu'elle a été qualifiée de fabrique d'espèces. On y rencontre une grande variété d'écosystèmes : écosystèmes de haute altitude ( forêts, couverts boisés non continus, agro-systèmes), écosystèmes côtiers et marins ( mangroves, récifs coralliens, estuaires, herbiers marins, hautes mers), écosystèmes d'eau intérieurs (lacs, étangs, rivières, sources, zones humides) et les écosystèmes des îles satellites.
7. La flore d'Haïti comprend plus de 5000 espèces de plantes vasculaires dont 36 % endémiques et parmi lesquelles on dénombre environ 300 espèces de rubiacées, 300 espèces d'orchidées, 330 espèces de composées, 3 conifères dont le *Pinus occidentalis* et 2 du genre *Juniperus*. Au niveau de l'île d'Hispaniola, Haïti contribue à 30% d'endémisme en termes d'espèces végétales alors qu'elle n'occupe que le tiers de ce territoire. Les formations végétales d'Haïti ont servi de base d'étude au grand écologue américain Leslie Holdridge pour ce qui allait devenir l'un des systèmes de classification écologique les plus utilisés à travers le monde pour caractériser les formations végétales : **les zones de vie de Holdridge**. Haïti comporte selon cette classification 9 zones de vie qui renseignent sur la diversité des formations forestières du pays.
8. La faune d'Haïti contient plus de 2000 espèces dont 75 % d'espèces endémiques. Le pays abrite une exceptionnelle faune de grenouilles terrestres. Des 49 espèces d'*Eleutherodactylus* décrites pour Hispaniola, 20 espèces proviennent du Massif de la Hotte situé au Sud du pays. Ce Massif est réputé contenir l'assemblage le plus divers de grenouilles parmi les Antilles. La faune de reptiles témoigne de l'existence de 5 espèces de tortues marines, de 2 espèces de tortues d'eau douce. L'ichtyofaune des écosystèmes d'eau intérieurs contient 32 espèces de poissons. La liste totale de formes d'oiseaux connues est de 215 alors qu'on n'est pas certain de l'origine exacte de 15 autres espèces.
9. Il est admis par les instances publiques que le niveau de diversité biologique du pays va à l'heure actuelle en déclinant et le phénomène tend à s'accroître bien qu'on ne dispose pas de statistiques précises sur l'état de conservation des espèces. Quoique les rares inventaires en cours soient assez éparpillés, on présume que de nombreuses populations de plantes et d'animaux sont en train de disparaître sans voir confirmer leur diversité génétique.
10. Si on ne peut déterminer avec précision la diminution des espèces, on sait néanmoins que les écosystèmes du pays se sont profondément altérés. Le recul des forêts est très marqué et les pertes enregistrées exprimées en pourcentage du couvert forestier sont énormes : il ne resterait qu'entre 1 et 3 % selon les sources. Mais le fait le plus saillant réside dans la fragmentation de paysages

naguères continus. On parle de reliques de forêt pour caractériser la situation forestière haïtienne. Cette fragmentation comporte deux éléments : 1) la réduction de la surface totale des types d'habitats dans un paysage 2) la division des habitats restants en lots plus petits et plus isolés. Il s'ensuit une diminution du nombre des individus car les fragments restants ne représentent qu'un échantillon de l'habitat originel.

11. D'autres menaces pour la biodiversité concernent l'introduction d'espèces exotiques. Un certain nombre d'écosystèmes aquatiques intérieurs ont été alevinés en tilapia tandis que les Eucalyptus se retrouvent au coeur de la plus importante Réserve forestière du pays : La Forêt des Pins, une forêt de 29000 hectares. La compréhension limitée des interactions écologiques entre ces espèces et celles qui sont endémiques ( compétition pour les niches écologiques, croisement et production d'hybrides etc ) explique en grande partie ces options.

12. Cette érosion de la biodiversité trouve essentiellement ses fondements dans a) la précarité du statut socio-économique des populations haïtiennes exacerbée par la décapitalisation consécutive à l'embargo international que le pays a connu au cours de la période 1991-1994 suite à l'interruption par l'armée haïtienne du processus démocratique b) un imbroglio cadastral et foncier non favorable aux causes de la conservation c) un phénomène de "faim de terre " que cristallisent les besoins de plus en plus pressants en terres agricoles engendrés par l'explosion démographique.

### **III - ACTIONS ENGAGÉES POUR PROGRESSER VERS LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

13. Le Gouvernement haïtien depuis la ratification de la CDB par le Parlement a lancé une série d'actions pour tenter d'inverser le cercle infernal d'effritement de la biodiversité sous la poussée de facteurs de pauvreté. Les efforts entrepris pour progresser vers les objectifs de la Convention (Conservation, utilisation durable de la diversité biologique et partage équitable des bénéfices) se sont notamment articulés autour de trois axes stratégiques : 1) la mise en place d'un cadre de planification privilégiant une forte démarche participative pour la conception des actions' 2) la mise en oeuvre de projets concrets de gestion de la diversité biologique au travers l'approche d'écosystèmes 3) la recherche d'une coordination systématique des interventions pour atteindre des objectifs concertés en matière de conservation.

14. Le Ministère de l'Environnement (MDE) a mis en chantier une initiative nationale majeure : le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) qui a entre autres débouché sur la proposition d'un train de mesures sectorielles en matière de biodiversité et dont les actions à mettre en oeuvre sont focalisées sur la préservation des écosystèmes de plus en plus 'fragilisés par la surexploitation des ressources naturelles et la préservation des potentialités naturelles ainsi que de l'amélioration du cadre de la qualité de vie des haïtiens. Un document traitant du Plan d'Actions pour la gestion et la conservation de la biodiversité existe dans le cadre de cette initiative mais il doit - grâce au projet d'activités habilitantes à financer par le FEM - être apuré et évoluer pour devenir une véritable pierre d'assise à partir de laquelle le pays aura à combler ses lacunes en terme de méconnaissance de sa biodiversité et fixer une fois pour toute ses priorités dans le domaine.

15. Le processus du PAE a également débouché sur l'élaboration d'un avant projet de lois sur l'**Evaluation de l'Impact Environnemental (EIE)**. Cet avant projet d'EIE en examen devant le Parlement haïtien constituera une avancée importante dans la mise en place des efforts pour intégrer les préoccupations relatives à la protection de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels d'autres institutions de l'Etat comme les Ministères des Travaux Publics , du Transport et des Communications, de l'Agriculture. L'avant projet de loi se posera du coup comme les prémices d'un ensemble de dispositions à enclencher pour respecter les engagements figurant dans les articles 7 et 14 de la CDB relatifs à l'identification et la surveillance et aux études d'impact et de réduction des effets nocifs.

16. Sur la lancée du PAE, le MDE a organisé avec l'appui des bailleurs internationaux un Colloque national sur la Gestion des Aires Protégées et le Financement de la Conservation de la Biodiversité en Haïti qui a réuni 124 participants provenant de près d'une quarantaine d'institutions gouvernementales et de la société civile. Les actes de ce Colloque baptisés "Haïti dans le dernier carré " ont été publiés et constituent déjà un Manuel de référence où sont consignés les réflexions critiques et lucides de plusieurs spécialistes nationaux sur le cadre institutionnel, légal et fiscal de la gestion des aires protégées et de la biodiversité au niveau national.

17. Pour ce qui concerne les mesures opérationnelles relevant de la protection à long terme et de l'utilisation durable de la diversité biologique, le gouvernement haïtien a - grâce à l'appui de la coopération bilatérale - mis en branle plusieurs initiatives de taille. Le seul inconvénient réside dans le fait que la plupart de ces actions sont toutes à leur stage préliminaire ( moins d'une année d'opérations) et qu'il est trop tôt pour mesurer toutes leurs retombées sur la conservation du patrimoine de biodiversité du pays.

18. Le Projet d'Appui Technique pour la Protection des Parcs et des Forêts (ATPPF) à pied d'oeuvre depuis près d'un an constitue sans doute l'initiative la plus importante qui ait été engagée par le gouvernement haïtien pour la promotion des aires protégées. Ciblant la sauvegarde des vestiges de forêts pluviales dans trois zones du pays, ce projet financé à hauteur d'un prêt de 20 millions dollars US contracte auprès de la Banque Mondiale se fixe entre autres comme objectifs de renforcer la capacité du gouvernement à contrôler et à établir le système de protection des parcs et des forêts et d'initier des activités pour la protection et l'aménagement de deux Parcs nationaux et de la plus importante Réserve forestière du pays.

Depuis sa mise en place, le projet ATPPF évolue sensiblement vers une meilleure prise de contrôle de l'Etat sur les ressources, la création d'un cadre pratique de co-gestion avec les communautés locales, l'établissement d'un partenariat avec les ONG pour offrir des services de développement aux populations des zones tampons des Parcs et Réserve, la définition de voies et moyens pour rendre opérante la réforme du cadre institutionnel, légal et fiscal des aires protégées, l'identification et l'exécution d'une stratégie pour financer les coûts récurrents de ce projet en particulier l'établissement d'un Fonds fiduciaire devant fournir les moyens d'opérationnaliser un Système National d'Aires Protégées.

19. D'autres activités s'inscrivant dans le cadre des mesures opérationnelles destinées à assurer la protection à long terme de la diversité biologique comprennent: a) l'exécution par le MDE d'un projet de plan de développement de capacités pour la gestion des ressources côtières avec la Banque Inter-américaine de Développement. Financé à hauteur de US \$300,000, l'objectif de ce projet est de développer les éléments de base pour le lancement d'un programme national de gestion côtière en Haïti b) la mise en oeuvre d'un projet avec l'USAID qui a retenu une composante d'appui au PAE pouvant avoir des retombées positives sur les actions en faveur des zones protégées c) l'élaboration et la finalisation grâce à l'appui du PNUD d'un dossier de projet concernant les écosystèmes d'eau intérieurs et qui a de fortes chances d'être financé par le FEM.

20. Au plan de la **coordination** des actions, on a essayé de rechercher une meilleure intégration et synergie dans les efforts tant au niveau national que transnational. Au plan interne, les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture ont travaillé activement et de manière concertée au fonctionnement d'un Comité ad hoc appelé à figurer la création d'une Commission Nationale sur les Ressources Phytogénétiques (RPG) qui devrait s'atteler entre autres à diagnostiquer l'état des RPG en Haïti et à préparer un plan- d'actions pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources.

21. Dans le même ordre d'idées, des contacts ont été multipliés avec la République Dominicaine pour définir un cadre de coopération pratique pour la conservation de la diversité biologique à l'échelle d'Hispaniola. Les résultats les plus marquants de ces efforts ont consisté en l'élaboration d'un cadre conceptuel définissant les lignes directrices d'une **stratégie binationale** pour la conservation de la biodiversité d'Hispaniola et l'insertion d'une sous **commission biodiversité au sein de la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine** établie dans le contexte des négociations de la Convention Lomé .

#### **IV - CONTRAINTES SECTORIELLES**

22. Les contraintes les plus sérieuses se rapportent à la question d'édification des capacités dans un certain nombre de domaines techniques critiques pour l'application de la CDB et à l'acuité de la pénurie alimentaire ayant tendance à reléguer à l'arrière plan les préoccupations relatives à la protection de la biodiversité.

23. La carence d'un personnel qualifié versé aux issues de la conservation et rompu aux méthodes d'approche applicable à la gestion de la biodiversité se pose comme un problème très épineux. Le pays souffre d'un manque de cadres criants en **Systématique** des plantes, EIE, Ornithologie, Aménagement et élaboration de politiques, Gestion des risques dans le domaine de transfert de technologie en particulier la biotechnologie. Au niveau du pouvoir public, l'Administration a encore fort à faire pour intégrer de manière constante et régulière les préoccupations relatives à l'intégrité des écosystèmes dans ses schémas de planification et d'actions. Parallèlement, un cadre de support politique de haut niveau devra être recherché et obtenu pour faciliter la mise en oeuvre des actions focalisées sur la conservation de la biodiversité.